



VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER

- 1 DEC. 2021

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Boulogne-sur-Mer, le

Courrier arrivé
Greffe CRC Hauts-de-France
N° 4 du 04-01-2022

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président de la Chambre Régionale
des Comptes des Hauts-de-France
Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Nos réf. : FC/LL n° 8130
Affaire suivie par : [REDACTED]

Vos réf. : ROD 2020-0071
Greffe/N° 2021-2043

Monsieur le Président,

Par télétransmission en date du 3 novembre 2021, vous m'avez adressé les observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique locale « Aménagement du territoire Boulonnais » en m'indiquant que je pouvais y apporter une réponse écrite sous un délai d'un mois.

Vous relevez dans votre rapport le niveau satisfaisant de maîtrise des instances de gouvernance de cette structure ainsi que la conformité de cette même gouvernance aux diverses dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

Je tiens à rappeler que la Société Publique locale « Aménagement du territoire Boulonnais » s'est inscrite dans le cadre d'une stratégie globale avec une réelle vision à long terme portant sur le développement urbanistique et les enjeux économiques.

Je m'en félicite d'autant plus que l'utilisation de cet outil d'aménagement du territoire a permis de préfigurer plusieurs projets d'importance dans le contexte d'une attractivité renforcée notamment sur l'Espace République Eperon confirmée par l'intérêt grandissant des investisseurs privés dans les aménagements ou implantations, comme la résidence tourisme, le complexe cinématographique, ou encore les différents immeubles de logements, bureaux ou services.

Cette stratégie territoriale a mobilisé de multiples ressources, la Société Publique locale « Aménagement du territoire Boulonnais », la Société d'Economie Mixte URBAVILEO, tout autant que l'Office HABITAT DU LITTORAL, aux côtés des collectivités du territoire.

Dans le contexte de la loi ELAN obligeant les organismes de logements sociaux à se regrouper, les élus locaux ont étudié et validé la fusion-absorption d'Habitat du Littoral et de la Société d'Economie Mixte URBAVILEO conservant ainsi une structure à gouvernance locale, s'adossant sur une base actionnariale élargie au-delà des structures publiques, et donnant ainsi une assise plus large et plus diversifiée pour répondre aux enjeux du logement et de développement du territoire.



Ville de Boulogne-sur-Mer

Place Godefroy de Bouillon - B.P. 729 - 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex

Tél.: 03 21 87 80 80 - Télécopieur : 03 21 87 80 99

www.ville-boulogne-sur-mer.fr



Dans ce cadre, pour une mise en cohérence et la rationalisation des outils territoriaux, il a été décidé de dissoudre la société publique locale afin de conserver une seule structure aux compétences élargies qui déclinera en s'appuyant sur un plan d'affaires à moyen terme, une feuille de route dynamique pour l'avenir du territoire boulonnais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée,

Vu DGS

Le Maire,

William Kautzsch,

Frédéric CUVILLIER.